

Partie I	I.1. Expéditeur Nom Adresse Pays Code ISO		I.2. Référence IMSOC																				
			I.2.a. Référence locale																				
	I.5. Destinataire Nom Adresse Pays Code ISO		I.3. Autorité centrale compétente																				
			I.4. Autorité locale compétente																				
	I.7. Pays d'origine Code ISO		I.9. Pays de destination Code ISO																				
	I.8. Région d'origine Code		I.10. Région de destination Code																				
	I.11. Lieu d'expédition Nom Adresse Numéro d'agrément Pays Code ISO		I.12. Lieu de destination Nom Adresse Numéro d'agrément Pays Code ISO																				
	I.13. Lieu de chargement Nom Adresse Numéro d'agrément Pays Code ISO		I.14. Date et heure du départ																				
	I.15. Moyens de transport		I.16 Point d'entrée																				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type</th> <th>Document</th> <th>Identification</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>		Type	Document	Identification																		
	Type	Document	Identification																				
I.18. Conditions de transport Réfrigération <input type="checkbox"/> Controlled temperature <input type="checkbox"/> Température ambiante <input type="checkbox"/> Congelé <input type="checkbox"/>		I.17. Documents d'accompagnement Commercial document reference Date de délivrance Pays Lieu d'émission																					
I.19. Numéros de conteneur/Numéros de scellé																							
I.20. Certifié aux fins de Consommation humaine <input type="checkbox"/> Aliments pour animaux familiaux <input type="checkbox"/> Production d'aliments pour animaux familiaux <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Usage pharmaceutique <input type="checkbox"/> Usage technique <input type="checkbox"/>																							
I.21. Pour transit par un pays tiers <input type="checkbox"/> Country _____ Code ISO _____ EU Exit Authority _____ BCP code _____ EU Entry Authority _____ BCP code _____		I.22. Pour transit par des États membres <input type="checkbox"/> Country _____ Code ISO _____																					
I.23. Nombre total de colis	I.24. Quantité totale	I.25. Poids net total	I.25. Poids brut total																				
I.28. Description de la marchandise																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Marchandise</th> <th>Espèces</th> <th>Quantité</th> <th>Numéro du lot</th> <th>Atelier de transformation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>				Marchandise	Espèces	Quantité	Numéro du lot	Atelier de transformation															
Marchandise	Espèces	Quantité	Numéro du lot	Atelier de transformation																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Entrepôt frigorifique</th> <th>Atelier de découpe</th> <th>Date de congélation</th> <th>Date de production</th> <th>Date de l'abattage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>				Entrepôt frigorifique	Atelier de découpe	Date de congélation	Date de production	Date de l'abattage															
Entrepôt frigorifique	Atelier de découpe	Date de congélation	Date de production	Date de l'abattage																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Poids net</th> <th>Product Description</th> <th>Nombre de colis</th> <th>Marque d'identification</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>				Poids net	Product Description	Nombre de colis	Marque d'identification																
Poids net	Product Description	Nombre de colis	Marque d'identification																				

Part II: Certification	II. Information sanitaire		
	<p>II.1. Je soussigné, vétérinaire officiel, certifie par le présent document que les viandes mentionnées ci-dessus ont été préparées dans un établissement agréé pour l'exportation vers le Canada et qu'elles sont issues d'animaux qui ont été examinés et pour lesquels les inspections ante mortem et post mortem effectuées au moment de l'abattage conformément aux règlements (CE) n° 852/2004, (CE) n° 853/2004 et (CE) n° 854/2004, lesquels ont été reconnus comme équivalents aux lois et réglementations canadiennes applicables, ont montré qu'ils étaient indemnes de maladies et propres à la consommation humaine.</p> <p>II.2. Attestations complémentaires pour toutes les viandes porcines issues de porcs nés et élevés dans un État membre de l'Union.</p> <p>Je certifie par le présent document que:</p> <p>II.2.1. Les viandes de porc sont issues d'animaux qui:</p> <p>II.2.1.1. n'ont été en contact, au cours de leurs 90 derniers jours, avec aucun animal d'un pays ou d'une zone qui n'a pas été reconnue officiellement indemne de la fièvre aphteuse (FA), de la peste porcine africaine (PPA) ou de la maladie vésiculeuse du porc (MVP);</p> <p>(1)soit ○ [II.2.1.2. n'ont été en contact, au cours de leurs 90 derniers jours, avec aucun animal d'un pays ou d'une zone non officiellement indemne de la peste porcine classique (PPC);]</p> <p>(1)soit ○ [II.2.1.2. ont été détenus, au cours de leurs 90 derniers jours, dans un lieu non situé dans une zone de contrôle de la PPC chez les porcs sauvages;]</p> <p>(1)soit ○ [II.2.1.2. ont été détenus dans une zone de contrôle de la PPC chez les porcs sauvages qui avait fait l'objet d'une surveillance en vue de vérifier l'absence de PPC conformément à la décision 2008/855/CE de la Commission, telle que modifiée;]</p> <p>II.2.1.3. ont été abattus dans un établissement agréé et se sont révélés indemnes de tout signe permettant de suspecter la PPC, la FA, la PPA et la MVP lors des inspections ante mortem et post mortem, conformément au point II.1.</p> <p>II.2.2. Toutes les précautions ont été prises pour empêcher tout contact direct ou indirect, au cours de l'abattage, de la transformation ou de l'emballage des viandes de porc, avec des produits ou des sous-produits issus d'animaux dont l'état zoonositaire était moins bon.</p>		
	<p>Remarques</p> <p>Le présent certificat concerne les viandes fraîches, y compris les viandes hachées et les préparations à base de viande, de l'espèce porcine domestique (<i>Sus scrofa</i>). On entend par «viandes fraîches» toutes les parties d'animaux propres à la consommation humaine, qu'elles soient fraîches, réfrigérées ou congelées.</p> <p>Toutes les pages doivent être signées et revêtues des sceaux nécessaires et le certificat doit être présenté au moins en anglais et/ou en français, ainsi que dans une langue officielle au moins de l'État membre de l'UE exportateur.</p>		

II. Information sanitaire		
Part II: Certification	Partie I	
	Case I.1.: indiquer les coordonnées de l'exportateur.	
	Case I.2.: indiquer le numéro de référence, qui doit être précédé du code ISO de pays à trois lettres conformément à la norme ISO 3166-1 alpha-3.	
	Case I.2.a.: si le présent certificat est produit par l'intermédiaire du système Traces, le numéro de référence unique attribué par le système Traces est indiqué.	
	Case I.5.: indiquer les coordonnées de l'importateur.	
	Case I.11.: Lieu d'origine: nom et adresse de l'établissement d'expédition.	
	Case I.15.: indiquer les noms des navires et, s'ils sont connus, les numéros de vol des avions. Des informations distinctes doivent être fournies en cas de déchargement et de rechargement.	
	Case I.19.: Indiquer le poids brut total et le poids net total.	
	Case I.21.: pour les conteneurs ou les caisses, le numéro du conteneur et le numéro du scellé apposé sous le contrôle de l'autorité compétente doivent être indiqués.	
	Case I.25.:	
. Code de la nomenclature douanière et intitulé: utiliser le code approprié du système harmonisé (SH) sous les rubriques suivantes: 02.03; 02.06; 02.09; 05.04; 05.11 ou 15.01.		
. Description du produit: elle doit être identique à celle figurant sur le carton d'expédition. Si l'étiquette du carton d'expédition porte la mention «Fesse de porc désossée», la mention «Fesse de porc désossée» doit également figurer sur le certificat officiel d'inspection des viandes (COIV). Si la mention «Fesse de porc, extérieur, gîte noix» apparaît sur le carton d'expédition, les mots «Fesse de porc, extérieur, gîte noix» doivent apparaître sur le COIV; si la mention «Fesse de porc, bout croupe, non désossée» ou «Longe de porc, côtes de dos» figure sur le carton d'expédition, la mention «Fesse de porc, bout croupe, non désossée» ou «Longe de porc, côtes de dos» doit figurer sur le COIV. L'utilisation d'abréviations ou de codes est interdite dans la description obligatoire du produit: une abréviation telle que FPD pour fesse de porc désossée ne peut servir à décrire le produit sur le COIV. Le terme «désossé» ou «non désossé» (selon le cas) doit apparaître dans la description du produit figurant sur l'étiquette du carton d'expédition de coupes de viande ne contenant qu'un ingrédient et il doit donc également figurer sur le COIV.		
. Abattoir, atelier de transformation et entrepôt frigorifique: indiquer le numéro d'agrément de l'établissement tel que mentionné sur l'étiquette.		
. Type d'emballage: Indiquer le type d'emballage conformément à la recommandation 21 des Nations unies, la désignation du type d'emballage utilisée dans le commerce international.		
. Les marques d'expédition servent à établir une correspondance entre tous les contenants d'expédition (boîtes) d'un envoi de produits importés et le Certificat officiel d'inspection des viandes (COIV) approprié. Chaque contenant d'expédition de chaque lot importé doit être clairement identifié au moyen d'une marque d'expédition appropriée.		
Partie II		
1) Supprimer la ou les mentions inutiles.		
Certifying Officer		
Name (in capital letters)	Qualification and title	
Date de signature	Signature	
Cachet		